

MÉLISEY

L'Agence de l'Eau s'engage avec les 1000 étangs

Un contrat unit désormais la Communauté de Communes des 1000 étangs et l'Agence de l'eau. Ses objectifs visent notamment la qualité de l'eau distribuée et l'amélioration de l'efficacité des réseaux.

Une signature de contrat entre l'Agence de l'Eau représentée par son directeur François Rollin et des collectivités de la communauté de communes des 1000 étangs (CCME) s'est déroulée récemment en mairie de Melisey. Le but de contrat étant l'amélioration du rendement des réseaux de ces collectivités et de la qualité de l'eau avec le soutien financier de l'Agence. Ces travaux passent également par la remise à niveau des ouvrages de stockage et de distribution et par la réduction de la pollution des réseaux d'assainissement par les eaux claires. François Rollin cadrait le dispo-

sitif « avec 3 priorités pour le programme 2019-2024 qui visent le bon état en biodiversité, l'adaptation au changement climatique, (désimperméabilisation et autres) et 3e priorité, une solidarité urbain/rural ».

Près de 5 millions d'€ de travaux

L'agence accompagne aussi les structures pour les projets de restauration des bassins versants et l'aide peut s'entendre pour l'étang de la Grande Chaussée propriété de la CCME « pour la reconquête du bon état des eaux, mais il faut que cela réponde à nos enjeux » souligne le patron de l'Agence. Il évoquait de même « les transferts de compétences des communes vers les communautés de communes qui se développent déjà dans le Doubs, dans le Jura », suscitant des interrogations parmi les élus de la CCME dans ce transfert avec « la crainte de devoir embaucher du personnel et du prix de l'eau demain ?



Signature du contrat par François Rollin (à gauche) et Régis Pinot. Photo ER

Dans ce contrat, sont programmés, 4 960 000 € de travaux pour l'eau potable et 278 000 € pour l'Assainissement et le taux d'aide de l'Agence pour les projets des collectivités est de 50 %.

« Les enjeux de ce contrat sont ceux de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et l'implication de la communauté de communes dans cette question est la bienvenue

puisque cette compétence lui incombera à partir du 1er janvier 2026 » assure Jérôme Trossat le directeur de la CCME

François Rollin tout en confirmant « l'engagement de l'Agence à apporter une aide » soulignait encore que l'aide « arrive parfois plus tard pour des financements importants et certains dossiers 2021 passeront seulement en 2022 ».